



Pour être averti du passage du ramoneur... Comment cela se passe ???



Si j'ai internet, je me connecte sur le site :
www.ramonage-fischer.fr
et je rentre mes coordonnées
(nom, adresse, n° tél et adresse mail).



Si je n'ai pas internet :
Je contacte par téléphone la société et
donne mes coordonnées.

J -10 avant le passage dans la commune, je reçois :



*Ramonage Fischer sera de passage à, du au
Si ce n'est déjà fait, prenez RDV au 03 88 70 76 74.»*



« L'entreprise **Ramonage Fischer** vous informe de son passage
pour le ramonage des conduits de fumée dans votre commune du Au
Si vous souhaitez faire ramoner vos conduits, merci de nous contacter
pour prendre rendez-vous au 03 88 70 76 74. A votre service, »

A réception du message,
j'appelle pour
que l'on me fixe un
créneau horaire.



**Rappel de la
réglementation :**



Avec ou sans tubage
2x / an pour le bois, les granulés
et le fioul
1x / an pour le gaz.